ÉTUDIANTS

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Tarifs des frais annuels forfaitaires, de restauration et d'internat

Ce document est à conserver par la famille

1. Votre enfant sera EXTERNE

100 €/élève à régler le jour de la rentrée (frais annuels forfaitaires pour fournitures pédagogiques)

2. Votre enfant sera DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours

100 €/élève + 65 € premier mois à régler à l'inscription, puis selon échéancier proposé aux dates indiquées

Frais annuels	Demi-Pension 1er trim.	Demi-Pension 2nd trim.	Demi-Pension 3° trim.	Total dû	*Proposition d'échéancier mensuel*	
					Du 06/10/26 au 06/06/27	06/07/27 Régularisation
100,00 €	223,44 €	163,61 €	183,21 €	**670,26 €**	**55,00 €**	

3. Votre enfant sera DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours

100 €/élève + 65 € premier mois à régler à l'inscription, puis selon échéancier proposé aux dates indiquées

Frais annuels	Demi-Pension 1er trim.	Demi-Pension 2nd trim.	Demi-Pension 3° trim.	Total dû	*Proposition d'échéancier mensuel*	
					Du 06/10/26 au 06/06/27	06/07/27 Régularisation
100,00 €	265,68 €	191,08 €	213,22 €	**769,98 €**	**65,00 €**	

4. Votre enfant sera INTERNE en chambre étudiants avec mise à disposition d'une cuisine les week-ends hors vacances scolaires

100 €/élève + 315 € premier mois à régler à l'inscription, puis selon échéancier proposé aux dates indiquées

Frais annuels	Pension 1er trim.	Pension 2nd trim.	Pension 3° trim.	Total dû	*Proposition d'échéancier mensuel*	
					Du 06/10/26 au 06/06/27	06/07/27 Régularisation
100,00 €	1 303,00 €	925,85 €	1 034,43 €	**3 363,28 €**	**315,00 €**	

Le tarif des forfaits de pension, fixé par la région, est donné à titre indicatif sans la déduction des périodes de stage professionnel ou de voyages scolaires.

MODALITÉS DE PAIEMENT

① **Par prélèvement automatique :** Compléter et signer le mandat de prélèvement en cas de première demande de prélèvement ou de changement de compte, joindre un relevé d'identité bancaire

En cas de partage du paiement faire copie du mandat SEPA

② **Par prélèvement automatique à l'échéance**

③ **Par virement** sur le compte suivant : **IBAN** *FR76 1007 1580 0000 0010 0256 050* **BIC** *TRPUFRP1*

Noter en objet le numéro du titre de recette qui est sur l'avis des sommes à payer.

④ En numéraire à l'agence comptable (maximum 300€)

- Les factures de pension et demi-pension sont à régler intégralement à réception des factures. Elles peuvent être réglées mensuellement selon le calendrier de paiement indiqué.

Agence-comptable E.P.L.E.F.P.A du Morvan
18 rue Pierre Mendes France
58120 CHATEAU-CHINON
03,86,79,49,36 les lundi - mardi- jeudi – 13h30 à 16h00
chateau-chinon.a-comptable-epl@educagri.fr

Objet : Règlement par prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour un règlement mensuel ou trimestriel de la pension ou demi-pension. Afin de faciliter vos paiements, je vous propose d'opter pour le prélèvement automatique. C'est un mode de paiement simple, rapide et efficace. Il permet de ne pas oublier une échéance.

Si ce mode de paiement vous intéresse, je vous remercie de renvoyer à mes services le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente, en vous assurant de l'avoir complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements s'effectueront du 06 octobre 2026 au 06 juillet 2027. Une régularisation interviendra en juillet/août 2027, soit sous forme d'un prélèvement complémentaire, soit par un virement sur votre compte.

En cas de rejet d'une mensualité par votre établissement bancaire, les prélèvements seront automatiquement suspendus et vous serez invité à régler les sommes dues par tout moyen.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

L'agent-comptable
Didier BROUSSE